Plutôt que la répression au lycée Paul Éluard, le ministère doit entendre les revendications des élèves et des personnels d'enseignement et d'éducation

Depuis la fin septembre, un mouvement d'une ampleur exceptionnelle s'est levé pour défendre le Service public d'Éducation. Bien loin de la caricature et de la manipulation, la mobilisation lycéenne est celle d'une jeunesse qui se révolte contre le saccage de l'école publique : classes surchargées, manque de personnels enseignants, éducatifs et psy-médico-sociaux, d'AESH, locaux dégradés, conditions d'étude et de travail indignes. Ces revendications rejoignent en grande partie les nôtres et le gouvernement a même cru bon de reprendre la terminologie de l'intersyndicale du 93 en parlant de la mise en place d'un « plan d'urgence ».

Au cœur de cette mobilisation, le lycée Paul Eluard est scruté pour sa très forte mobilisation des personnels et des élèves. En conséquence, il a subi un traitement policier particulier aux confins du harcèlement, jusqu'à la tentative d'arrestation inadmissible d'un élève à l'intérieur même du lycée.
L'employeur a pour obligation de protéger élèves et personnels, et doit désormais les écouter et les entendre : il est temps d'apporter une réponse politique sérieuse aux revendications dont personne ne peut nier la légitimité.

La décision du ministère de diligenter une enquête administrative dans ce lycée sur les faits du 15 octobre dernier ne peut qu'être une source de grande inquiétude pour les collègues.
Nous savons bien que ces enquêtes qui devraient "objectiver" les faits sont avant tout les chevaux de Troie d'une répression qui ne dit pas son nom contre les lanceur·euses d'alerte.

Au Blanc-Mesnil, à Stains, à Noisy-le-Grand, partout les mêmes causes ont eu les mêmes conséquences : ces enquêtes ont pour effet d'atomiser les collectifs de travail. Le ministère, le rectorat de Créteil et la DSDEN doivent protéger la communauté éducative et demander des comptes à la préfecture de police sur les agissements policiers aux abords et dans le lycée.

Il est inacceptable de surcroît que la survenue de cette enquête vienne empêcher la présence d'une cellule psychologique prévue par la DSDEN pour accompagner personnels et élèves suite aux graves incidents d'avant les vacances : les deux dispositifs sont totalement étanches et ne sont pas incompatibles.

Que craignent les autorités académiques à entendre la souffrance des collègues ?

La FSU, la CGT Éduc'action, SUD éducation et la CNT éducation soutiennent la communauté éducative du lycée Paul Eluard et refusent toute sanction contre celle-ci. Elles continueront à se mobiliser, en convergence avec les lycéen·nes, pour obtenir satisfaction sur leurs revendications.

Le 9 novembre 2026